

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES**

**PRÉSENTÉ AU  
COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION  
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

**CEX 200310**

## RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR RATIFICATION

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CGV aux fins de ratification :

### Campus de Moncton

#### **SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée à la professeure suivante :

#### **FACULTÉ D'ADMINISTRATION**

**Vivi KOFFI**

Département d'administration

Type A

1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

## NOMINATIONS FAITES PAR LE VRER ET LE VRARH (Pour information au CEX et au CGV)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

### **CAMPUS DE MONCTON (UMCM)**

1. Le professeur **Pascal AUDET** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommé directeur de son École pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.